

Le spécialiste de l'agrofourniture et de la fertilisation [TIMAC AGRO](#) / T : 02.99.20.65.20 (siège à Saint-Malo), filiale du groupe Rouiller, se retrouvera le 11 juin prochain devant la justice. La société a en effet été assignée par une association et plusieurs riverains qui se plaignent de nuisances insupportables prenant forme de poussières, d'émissions et de fumées, et dénoncent un problème de santé public posé par les rejets d'ammoniac.

www.timacagro.fr